

**Division de Strasbourg**

**Référence courrier :** CODEP-STR-2025-078599

**Monsieur le directeur du centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom**  
BP n°41  
57570 CATTENOM

Strasbourg, le 23 décembre 2025

**Objet :** Contrôle des installations nucléaires de base

Thème : Maintenance – Equipe d'intervention réactive (EIR)

**N° dossier** (à rappeler dans toute correspondance) : INSSN-STR-2025-0989

**Références :** [1] NA N°0/3/1 Fonctionnement de l'équipe réactive sur le projet tranche en marche – Indice 3 du 02/10/2024

Monsieur le directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR) concernant le contrôle des installations nucléaires de base, une inspection a eu lieu les 17 novembre et 9 décembre 2025 au centre nucléaire de production d'électricité de Cattenom sur le thème « Maintenance – Equipe d'intervention réactive ».

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les demandes, constats et observations qui en résultent.

**SYNTHESE DE L'INSPECTION**

L'inspection portait sur la maintenance et plus particulièrement sur l'organisation et la mise en œuvre de l'équipe d'intervention réactive (EIR) sur le CNPE de Cattenom. L'objectif était de contrôler les aspects organisationnels de cette équipe et de suivre sur le terrain plusieurs interventions dans différents domaines pour mieux comprendre son fonctionnement et sa mise en œuvre concrète au quotidien.

L'inspection s'est déroulée en deux temps : une partie à distance le 17 novembre 2025 sur les aspects organisationnels, puis une partie inopinée sur site le 9 décembre 2025 visant à observer les pratiques de plusieurs équipes de l'EIR. Par le biais d'échanges avec vos représentants, les inspecteurs ont ainsi examiné dans un premier temps l'organisation de l'EIR définie dans la note [1]. L'EIR se voit confier la gestion de certaines activités fortuites de manière réactive afin de préserver l'organisation des équipes projet et de maintenance sur la gestion temps réel et les activités programmées. Les inspecteurs ont suivi dans un second temps sur le terrain des agents de trois équipes des services de maintenance de la robinetterie, des automatismes et des systèmes électriques sur différentes interventions en cours le jour de l'inspection.

Cette inspection a permis de constater que ce sujet est globalement bien organisé et suivi par le CNPE de Cattenom, avec des résultats dans l'ensemble positifs, notamment sur le traitement des demandes de travaux (DT) dans le cadre de l'EIR. Le CNPE respecte de façon générale les objectifs quantitatifs qu'il se définit au niveau de cette organisation. La réunion de l'EIR de début de journée a laissé aux inspecteurs une bonne impression générale de sérieux et d'efficacité même si la situation de redémarrage du réacteur 2 (arrêté à la demande du réseau électrique) en fin de journée n'a pas suffisamment été entendue et prise en compte. Des difficultés ont été notées dans le service de la robinetterie à cause d'un volume important de DT (indicateur en hausse) ; vos représentants ont précisé à ce sujet qu'une réflexion est en cours pour passer de deux à trois équipes. Les inspecteurs estiment en outre qu'il serait bénéfique de partager davantage entre EIR des différents CNPE sur les bonnes pratiques, en particulier au niveau de chacun des métiers.

## I. DEMANDES A TRAITER PRIORITAIREMENT

**Sans objet**

## II. AUTRES DEMANDES

### **Retard sur les DT P2 dans le service de la robinetterie**

Au cours des échanges du 17 novembre, les inspecteurs ont constaté que le métier de la robinetterie est celui qui a le plus de retard dans le traitement des DT de priorité 2<sup>1</sup> (P2), cet indicateur ayant une tendance à la hausse. Vos représentants ont précisé qu'il est envisagé de gréer une 3<sup>ème</sup> équipe (travail en cours côté compétence) pour traiter cette situation dégradée.

**Demande II.1 : Au vu de ces éléments, préciser ce qui va être mis en œuvre pour rattraper le retard dans le traitement des DT de priorité 2 du métier de la robinetterie en précisant les actions prévues et le planning de réalisation.**

### **Traitement des DT P2 et préparation des interventions**

Les inspecteurs ont constaté que l'EIR du CNPE de Cattenom, du fait de son efficacité dans le traitement des DT, se voit confiées et doit traiter, outre les DT P2 qui représentent les activités pour lesquelles elle a été créée, de très nombreuses DT de priorité 3 (et même de priorités 4 et 5, d'importance et d'urgence moindres). Le volume de DT traitées par l'EIR de Cattenom est vu comme étant le plus important du parc.

Lors de l'inspection sur le terrain, les inspecteurs ont par ailleurs constaté une préparation insuffisamment poussée et un choix pas toujours pertinent des interventions à prioriser et à réaliser dans la journée qui a conduit à un manque d'efficacité dans l'utilisation des ressources mises à disposition de l'EIR. Des équipes ont ainsi été envoyées sur des interventions sur le réacteur 2 (suspicion d'inétanchéité sur 2TEP306VD, activité sur une turbopompe alimentaire (TPA), surveillance vibratoire de l'alternateur 2KPE003AR) sans prise en compte du contexte de redémarrage imminent du réacteur 2 pourtant évoqué lors de la réunion du matin – ce qui n'a ainsi pas permis de réaliser les activités. Il lui a par ailleurs été confié le traitement d'une DT sur 4REN324VN dont la préparation de l'intervention n'a manifestement pas été suffisante en amont.

**Demande II.2 : Au vu du nombre très important de DT traitées par l'EIR, préciser comment le CNPE de Cattenom veille à ce qu'elle reste efficace sur le traitement des DT de priorité élevée P2, son cœur de métier, en maintenant un niveau de préparation suffisant des interventions.**

---

<sup>1</sup> EDF classe les DT selon 5 niveaux de priorité (P1 à P5) à partir d'une matrice de criticité « sûreté/production », les niveaux de priorité P1 à P3 imposant une intervention dans des délais contraints.

### Partage des pratiques

Au cours des échanges du 17 novembre, les inspecteurs ont constaté que le CNPE de Cattenom a amorcé une dynamique positive sur le sujet de l'EIR depuis 2023. Les responsables de l'EIR cherchent à améliorer son fonctionnement et ses pratiques notamment à travers des exercices de benchmarking comme celui mené en 2023 avec le CNPE de Bugey. Un échange national a par ailleurs été mis en place depuis le début d'année 2025 avec une première rencontre qui s'est tenue début novembre 2025.

Au cours de l'inspection sur site, les inspecteurs ont cependant constaté qu'il n'existe pas de partage des pratiques de terrain entre CNPE dans les différents métiers représentés dans les équipes de l'EIR. A titre d'exemple, l'équipe dédiée à l'EIR du service des systèmes électriques a détecté « par hasard », au cours d'une activité d'un prestataire, l'existence et la performance d'une valise de diagnostic. Ce service a ensuite fait l'acquisition de ce matériel. Cet investissement, qui apporte une plus-value très intéressante dans les diagnostics de l'EIR du service, n'a jamais été partagé avec les EIR des autres CNPE.

**Demande II.3 : Poursuivre au travers des échanges nationaux la démarche d'amélioration continue du fonctionnement de l'EIR lancée depuis quelques années sur le CNPE de Cattenom. Préciser les objectifs que vous vous fixez en termes de partage des expériences et d'actions, notamment sur les pratiques des différents métiers.**

### III. CONSTATS OU OBSERVATIONS N'APPELANT PAS DE REPONSE A L'ASNR

**Observation III.1 :** En complément de celles déjà évoquées *supra*, les inspecteurs ont noté d'autres bonnes pratiques au cours de l'inspection qui ne sont d'ailleurs pas toutes liées directement au fonctionnement de l'EIR :

- Le focus fait en réunion de l'EIR du matin sur la demande de modification temporaire (DMT) en cours sur le réacteur 3 avec l'énoncé des mesures compensatoires ;
- Le Centre Opérationnel d'Exploitation dit CODEX (bien que non observé en fonctionnement le jour de l'inspection sur site) est vu par les intervenants comme très positif. Il permet d'éviter d'aller en salle de commande et apporte des réponses aux intervenants ;
- Certains métiers comme les automatismes profitent de l'EIR pour faire monter en compétence les agents (fonctionnement par binôme avec *a minima* un agent expérimenté) ;
- La mise en œuvre des pratiques de fiabilisation des interventions (auto-contrôle, contrôle croisé par exemple) et la communication efficace avec la salle de commande vues lors des interventions suivies.

**Observation III.2 :** Lors d'un passage au magasin général, l'inspecteur concerné a constaté que les trois bancs de test des clés dynamométriques (test demandé par EDF à la prise et à la restitution des clés) étaient hors-service (coupure de courant dans le bâtiment). Le magasinier a indiqué ne pas fournir par conséquent les clés dynamométriques aux intervenants.

**Observation III.3 :** Au cours des échanges, les inspecteurs ont entendu de la part de certaines équipes que la réunion EIR débute tardivement (8h) et finit alors que la plupart des équipes sont déjà parties sur leurs activités vers 8h15, ce qui peut générer des changements de priorité d'intervention en cours de journée et des pertes de temps.

\*  
\* \* \*

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées et répondre aux demandes. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous rappelle par ailleurs qu'il est de votre responsabilité de traiter l'intégralité des constatations effectuées par les inspecteurs, y compris celles n'ayant pas fait l'objet de demandes formelles.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera mis en ligne sur le site Internet de l'ASNR ([www.asnr.fr](http://www.asnr.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La cheffe de la division de Strasbourg  
Signé par  
**Camille PERIER**